

SPL DELTA 3  
7 Boulevard Louis XIV  
59000 LILLE



\*\*\*\*\*

*Objet du marché*

**MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION DU  
BATIMENT LOGISTIQUE 1 DE LA ZONE LB**

**APPEL D'OFFRES OUVERT**

Passé en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres

**Le 7 mars 2017 à 12 h 00**

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
2.1 - Etendue de la consultation .....	3
2.2 - Unité monétaire .....	3
2.3 - Décomposition des marchés de travaux en lots .....	3
2.4 - Décomposition en tranches .....	4
2.5 - Mode de dévolution .....	4
2.6 - Variantes .....	4
2.7 - Durée du marché - Délai d'exécution .....	5
2.8 - Contenu du dossier de consultation .....	5
2.9 - Modification de détail au dossier de consultation .....	5
2.10 - Délai de validité des offres .....	6
2.11 Réalisation de prestations similaires.....	6
<b>ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>6</b>
3.1 - Dossier de consultation dématérialisé.....	6
3.2 - Dossier de consultation non dématérialisé.....	7
<b>ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
4.1 - Les pièces relatives à la candidature.....	7
4.2 - Les pièces relatives à l'offre .....	8
<b>ARTICLE 5 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 – Sélection des candidatures .....	9
5.2 – Jugement et classement des offres .....	9
5.3 – Attribution du marché .....	10
<b>ARTICLE 6 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

### Présentation générale du site



La plate-forme multimodale et logistique DELTA 3 bénéficie d'une situation privilégiée en raison de la proximité de grandes infrastructures (A1 Paris/Lille, A21 Lens/Douai, Canal de la Deûle) qui la placent au cœur d'un important tissu économique.

Ce projet est porté par les collectivités locales regroupées dans un Syndicat Mixte (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil Général du Pas-de-Calais, Conseil Général du Nord, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC), Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) et Communauté de communes du Pévèle-Carembault).

Le Syndicat Mixte a confié à la société DELTA 3, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, l'aménagement de la zone et la promotion immobilière de ce site composé de :

- Un terminal de transport combiné mis en exploitation en décembre 2003, qui appartient à DELTA 3 et est exploité par la société LDCT dans le cadre d'un bail commercial. La traction sur les voies du terminal est privée et d'effectue au moyen de locomotives diesel.
- Un centre de services accueillant deux stations de distribution de carburant, deux hôtels d'entreprises, un campus formation et un projet de bâtiments tertiaires et de services

- Une zone logistique LA composée d'un parc logistique locatif de 150.000 m<sup>2</sup> et de deux entrepôts en compte propre de 70.000 m<sup>2</sup> et 52.000 m<sup>2</sup>. DELTA 3 a achevé en 2009 l'aménagement de la zone ainsi que la promotion immobilière de l'ensemble des bâtiments.
- Une zone logistique LB composée de deux entrepôts de 35.000 m<sup>2</sup> chacun. Le premier bâtiment a été livré en 2005.
- Une zone LC de cross-dock embranchée fer dont l'aménagement est en cours (accessibilité et réseaux) et sera achevé à l'automne 2015.

Le Syndicat Mixte a confié à DELTA 3 en mars 2014 une concession d'aménagement portant sur une surface complémentaire de 150 ha environ dite phase II, configurant une zone logistique LD destinée à accueillir des sites logistiques de très grande taille (300 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts) et une zone de services et de stockages spécifiques.

Les travaux d'aménagements (déviation de la RD 306, requalification de la RD actuelle et réalisation des merlons) seront achevés au printemps 2017.

Le démarrage de la construction du parc locatif logistique (lot 3) est prévu début 2017.

La présente consultation concerne la réalisation d'un bâtiment logistique d'une surface totale SP d'environ 38.000 m<sup>2</sup>, dénommé bâtiment LB1 situé dans la zone logistique LB.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - Etendue de la consultation**

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, selon la procédure suivante : procédure d'appel d'offres ouvert (article 67 et 68 du décret).

### **2.2 - L'unité monétaire**

Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire euro.

### **2.3 - Décomposition des marchés de travaux en lots**

**L'opération de travaux est divisée en 24 lots**, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

- Lot 01 : Terrassements – VRD
- Lot 02 : Défense incendie extérieure
- Lot 03 : Renforcement de sol
- Lot 04 : Clôture – Portails
- Lot 05 : Espaces verts
- Lot 06 : Voie ferrée
- Lot 07 : Gros œuvre
- Lot 08 : Charpente béton
- Lot 09 : Murs Coupe feu
- Lot 10 : Dallage
- Lot 11 : Charpente métallique
- Lot 12 : Couverture – Bardage – Etanchéité
- Lot 13 : Menuiseries Aluminium
- Lot 14 : Serrurerie

Lot 15 : Portes Coupe-feu  
Lot 16+17 : Portes Sectionnales – Equipement de quais  
Lot 18 : Menuiserie – Plâtrerie  
Lot 19 : Carrelage  
Lot 20 : Peinture – Sols souples  
Lot 21: Résine de sol  
Lot 22 : Electricité  
Lot 23 : CVC – Plomberie  
Lot 24 : Sprinkler – RIA  
Lot 25 : Ascenseur

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les candidats peuvent présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution de plusieurs lots à un même candidat, un seul marché regroupant les lots sera confié au titulaire.

#### **2.4 - Décomposition de la mission en tranches**

Sans objet

#### **2.5 - Mode de dévolution**

Le marché sera conclu soit à un candidat unique, soit à un groupement de candidats avec solidarité du mandataire.

#### **2.6 – Variantes**

La proposition de variantes est autorisée.

Les variantes proposées ne doivent pas avoir pour effet de remettre en cause les fonctionnalités de l'ouvrage, ni entraîner un coût d'exploitation plus élevée.

Le candidat qui présente une variante ayant des incidences sur d'autres lots doit prendre en compte ces incidences techniques et financières, de manière à ce que le pouvoir adjudicateur puisse juger de la pertinence économique de la variante proposée.

En tout état de cause, les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

#### **2.7 – Prestations supplémentaires obligatoires (options)**

Toutes les options indiquées aux CCTP et dans les DPGF doivent obligatoirement être chiffrées

#### **2.8 – Durée du marché - Délai d'exécution - Reconduction**

La durée du marché et les délais d'exécution des travaux figurent à l'acte d'engagement (article 3).  
A titre indicatif, il est prévu que les travaux commenceront au mois de **septembre 2016**.

**Reconduction** : Le marché ne sera pas reconduit.

#### **2.9 – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- La liste des pièces DCE
- Les pièces administratives
  - ✓ Règlement de la Consultation et ses annexes (RC)
  - ✓ Acte d'Engagement et ses annexes (AE)
  - ✓ Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes
- Les pièces écrites
  - ✓ Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC)
  - ✓ Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des lots 1 à 25
  - ✓ Annexes CCTP et notes de calcul
  - ✓ Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour les lots 1 à 25
  - ✓ Planning prévisionnel
  - ✓ Plan Général de Coordination (PGC)
  - ✓ Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
  - ✓ Rapports géotechniques (G2 PRO et AVP)
  - ✓ Arrêtés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
  - ✓ Charte Chantier Propre
  - ✓ Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires
- Les pièces graphiques en format .pdf et/ou .dwg
  - ✓ ZAC : Vue aérienne ZAC DELTA 3
  - ✓ ARCHI ET BET : - Etat initial
    - Plan de masse du projet
    - Plan de masse des réseaux
    - Raccordement voie fer
    - Installation de chantier
    - Plan de masse paysager
    - Vue en plan générale
    - Vue en plan des bureaux
    - Coupes longitudinales A - Coupes transversales B
    - Coupes C & D bureaux
    - Coupe E Auvent fer
    - Coupe F Auvent fer
    - Elévations
    - Poste de garde
    - Local sprinkler
  - PRE-DIMENSIONNEMENT BA :
    - Hall de stockage
    - Descentes de charge
    - Poste de garde
    - Local et cuves sprinkler
    - Bureaux
    - Local de charge

## **2.10 - Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.11 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (Cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.12 – Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché en application de l'article 30-I-7 du décret du 25 mars 2016, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

# **ARTICLE 3. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **3.1 – Dossier de consultation dématérialisé**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet :

<http://www.marchesonline.com>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

### 3.2 Dossier de consultation non dématérialisé

Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible sur support papier.

## ARTICLE 4. CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

**Les candidats auront à produire**, dans une enveloppe « extérieure » cachetée, **les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française**, intégrées dans une enveloppe « intérieure » également cachetée, et présentées dans deux chapitres distincts qui sont les suivants :

### 4.1 – Les pièces relatives à la candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

➤ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

➤ **Une déclaration sur l'honneur** attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

➤ Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

➤ **Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :**

#### **Capacités professionnelles**

→ **Liste de travaux** similaires à l'objet du marché (en terme de nature et de montant de travaux) en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, triées par dates décroissantes et indiquant notamment le montant, la nature des travaux, la date et le maître d'ouvrage.

→ **Certificats de qualifications professionnelles**



## **Capacités techniques**

→ **Déclaration indiquant le matériel et les moyens humains** dont dispose l'entreprise pour l'exécution des travaux.

## **Capacités financières**

→ **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et spécifique à l'objet du lot de l'entreprise ou de chacun des membres du groupement réalisé au cours des trois dernières années**

### *Niveau minimum exigé*

Le chiffre d'affaires de l'entreprise devra être au minima de 2 fois le montant du ou des lots pour le(s)quel(s) le candidat présente une offre.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

### ➤ **L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle**

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché (par un engagement écrit du sous-traitant).

### **Pour la présentation des éléments de leur candidature :**

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

## **4.2 – Les pièces relatives à l'offre**

L'offre présentera un projet de marché, en **1 exemplaire papier** et **1 exemplaire numérisé** sur CD-rom ou clef USB, comprenant :

- L'acte d'engagement et les annexes dûment complétés
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (en version excel sur support numérique)
- Un **mémoire technique justificatif** des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, et détaillant l'équipe chargée de l'exécution du marché (avec les noms et les qualifications professionnelles), le planning détaillé, la méthodologie, **conformément au cadre défini en annexe.**

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur.

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Le candidat signera ces documents dans le cadre de la mise au point du marché. A défaut, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

## **ARTICLE 5. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **5.1 - Sélection des candidatures**

Ne seront pas admises les candidatures qui ne présentent pas des garanties et capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes eu égard à la bonne exécution du marché.

### **5.2 - Jugement et classement des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique de l'offre : 30 %.

#### **Modalités d'évaluation des critères**

- Critère « prix des prestations » : **Notation sur 70 points**

Calcul de la pondération du critère :

$(X / \text{Offre du candidat noté}) \times 70$

X = Offre la moins disante

#### Rectification d'erreur matérielle

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans la DPGF, seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

- Critère « valeur technique de l'offre » : **Notation sur 30 points**

Ce critère sera évalué sur la base du mémoire technique remis par l'entreprise dans son offre.

L'entreprise utilisera impérativement le cadre de mémoire annexé au présent document.

Les éléments suivants seront évalués distinctement avec attribution de points comme précisé ci-dessous :

- 1 Méthodologie, organisation, compréhension des enjeux, identification des contraintes d'exécution et solutions proposées (15 points)**
  - moyens humains (CV et références de l'équipe dédiée) (3 points)
  - moyens matériels affectés à l'opération (3 points)
  - méthodologie et organisation envisagée pour l'opération (3 points)
  - contraintes identifiées par le candidat (3 points)
  - dispositions envisagées par le candidat pour traiter les contraintes (3 points)
- 2 Planning et phasage (3 points)**
- 3 Fournitures (3 points)**
- 4 Dispositions proposées par le candidat pour garantir la sécurité (3 points)**

**5** Dispositions proposées par le candidat pour la prise en compte de l'environnement (**3 points**)

**6** Dispositions proposées par le candidat pour assurer la qualité des prestations SOPAQ (**3 points**)

L'offre sera considérée comme non conforme si le mémoire technique est absent ou ne fournit pas tous les éléments demandés dans le cadre défini pour la présentation du mémoire technique.

Les offres anormalement basses seront analysées dans les conditions prévues à l'article 60 du décret susvisé.

### **5.3 – Attribution du marché**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

→ Les pièces visées à l'article 51 du décret du 25 mars 2016 à savoir notamment :

- Un extrait de casier judiciaire
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent

→ L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché

## **ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

**Les offres seront établies en euros.**

L'offre sera transmise sous pli cacheté contenant une enveloppe :

L'enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra l'offre. Elle portera les mentions suivantes :

Offre pour :

« Travaux de construction du bâtiment LB1 »

Lot n° \_\_\_\_\_

« **Enveloppe intérieure** »

« NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe EXTERIEURE, contenant l'enveloppe précédente, sera adressée à :

**SPL DELTA 3**  
**7 Boulevard Louis XIV**  
**59000 LILLE**

**et portera la mention**

Offre pour :

« Travaux de construction du bâtiment LB1 »

Lot n° \_\_\_\_\_

Les offres seront envoyées par pli recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé durant les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Les offres devront parvenir à l'adresse sus indiquée avant **le 7 mars 2017 à 12h00**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait enregistré après la date et l'heure limite ainsi que ceux remis sous enveloppe **non cachetée** ne seront pas retenus et seront renvoyés non ouverts à leur expéditeur.

#### **ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Afin d'appréhender pleinement les contraintes et difficultés inhérentes au projet, la maîtrise d'ouvrage conseille vivement au candidat de se rendre sur le site.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats pourront s'adresser à

<b>Pour les renseignements d'ordre technique</b>	<b>Pour les renseignements d'ordre administratif</b>
<u>GNAT INGENIERIE</u> <i>A l'attention de Laurent POIROT</i> 5 rue de l'Hospice – 62300 LENS TEL : 03 26 82 32 55 FAX : 03 21 43 72 14 lpoirot@gnat.fr	<u>SPL DELTA 3</u> <i>A l'attention de Marina DUBA</i> 7 Bd Louis XIV – 59800 LILLE TEL : 03 28 16 90 70 FAX : 03 20 95 15 59 mduba@delta-3.com

La réception des demandes d'information sera admise jusqu'à 10 jours avant la remise des offres.

## ANNEXE 1 – CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

### Méthodologie, organisation et compréhension des enjeux, identification des contraintes d'exécution et solutions proposées (15 points)

---

Moyens humains (sur 3 points) *Organigramme fonctionnel et détaillé de l'équipe dédiée à l'opération avec présentation du CV et des références*

---

Moyens matériels (sur 3 points) *Moyens en matériel affectés à l'opération*

---

Méthodologie et organisation envisagées pour l'opération (sur 3 points) *Description de l'organisation projetée et de la méthodologie envisagée sur le chantier*

---

Contraintes identifiées par le candidat susceptibles d'affecter l'exécution des travaux (sur 3 points) *Contraintes détectées lors de l'étude du dossier et liées à l'exécution de ses propres travaux et ceux des autres corps d'état.*

---

Dispositions envisagées pour traiter les contraintes (sur 3 points) *Organisation et dispositifs constructifs permettant de répondre aux contraintes identifiées*

### Planning et phasage (3 points)

---

Planning comportant le programme d'exécution, le phasage et les ressources (sur 3 points) *Réalisation d'un planning détaillé des travaux reprenant les différentes tâches à accomplir, le phasage et les ressources, décrivant le cas échéant les procédés envisagés pour garantir la bonne tenue du calendrier ou permettre d'en réduire la durée (repérage dans le temps des points d'étapes et des contrôles).*

## Fournitures (3 points)

---

Provenance des principales fournitures	<i>Indication de la provenance des principales fournitures et références des fournisseurs correspondants. (joindre fiches produits détaillées)</i>
Prise de commande et délais d'approvisionnement (sur 3 points)	<i>Prise de commande et délais d'approvisionnement (Méthodologie et planification), ainsi que la prise en compte des contraintes</i>

## Dispositions proposées par le candidat pour garantir la sécurité (3 points)

---

Dispositions envisagées pour garantir l'exécution des travaux en sécurité (sur 3 points)	<i>Identification des risques au regard de la sécurité en raison de la nature des travaux et mesures envisagées pour garantir la sécurité</i>
--	---

## Dispositions proposées par le candidat pour garantir la prise en compte de l'environnement (3 points)

---

Dispositions relatives au développement durable et la diminution des nuisances (sur 3 points)	<i>Mesures prises par l'entreprise concernant la gestion des déchets de chantier, le développement durable (Baisse des émissions de CO2, économie d'énergie et protection des ressources naturelles) et la diminution des nuisances (bruit, poussière, etc...)</i>
---	--

## Dispositions proposées par le candidat pour garantir la qualité des prestations (3 points)

---

Dispositions envisagées pour garantir la qualité des prestations (sur 3 points)	<i>Mesures prises pour garantir la qualité des prestations (sopaq)</i>
---	--